L'Ostrevent & la Sensée

SIRA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ARLEUX

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

PLAN D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES COURS D'EAU, ZONES HUMIDES ET SENTIERS

CAHIER DES CHARGES

Juillet 2003

Secrétariat - 34, rue du Bias - 59151 Arleux - Tél. 03.27.89.51.74 - Fax : 03.27.89.32.81
E-mail : sira-sensee.ostrevent@wanadoo.fr - Site internet : www.sira59.fr

Toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Président du SIRA

I) Contexte et objectifs globaux de l'étude

L'élaboration d'un Plan d'Entretien et de Gestion (PEG) est projetée pour répondre à un besoin, exprimé par de multiples acteurs locaux (promeneurs, pêcheurs...), d'intervention sur les cours d'eau non domaniaux (rivière Sensée amont et aval, rivière Petite Sensée, Riot des Glennes), zones humides (étangs, roselières, tourbières...) et circuits de promenade (balisés ou en voie de l'être).

On observe en effet depuis plusieurs années que de nombreux propriétaires riverains assument peu ou mal leurs responsabilités en matière d'entretien, sans doute en partie du fait de l'absence de " mode d'emploi " adéquat. En conséquence, la qualité des milieux concernés se dégrade, mettant en péril des activités locales telles que la pêche ou la promenade. **Cette situation met aussi en péril les politiques environnementales et de développement du tourisme et des loisirs que souhaitent mener les élus locaux.**

A) Le maître d'ouvrage et son environnement

Les programmes de curage des cours d'eau non domaniaux relèvent de la compétence du Département qui finance à ce titre les collectivités maîtres d'ouvrage (communes ou intercommunalités).
Les études hydrauliques relèvent de la compétence de l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de la Sensée (une étude en cours dans le cadre de la préparation du S.A.G.E.).
L'entretien des sentiers balisés et berges de cours d'eau d'intérêt intercommunal a été jusqu'ici confiée par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux à l'association d'insertion Douaisis-Environnement, sans aucun cahier des charges toutefois, ceci générant parfois des malentendus.
Les communes du SIRA disposent depuis le mois d'avril d'un cadre de références en matière d'aménagement du territoire : le Plan de Paysage de la région d'Arleux. Le P.E.G. fait partie des actions préconisées dans ce Plan (***voir annexe***).

Les communes du SIRA (environ 90 Km², 16 communes rurales pour un total de 17 500 habitants) ont donc souhaité confier à ce dernier la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration d'un P.E.G., dans un souci de cohérence, de mise en valeur des milieux évoqués, de prise en compte globale de leurs fonctions et de gestion concertée des usages qui s'y rapportent. Ce P.E.G. constituera la base de commandes à passer, pour les opérations, à des prestataires divers.
Le SIRA fait partie, pour la majorité de ses communes, du bassin versant de la Sensée.

B) La présente démarche a pour objectifs opérationnels

- D'effectuer efficacement et à court terme un rattrapage de l'entretien (jusque là mal effectué ou manquant) sur les parcours des sentiers balisés et des cours d'eau non domaniaux et zones humides accessibles au public. Ceci dans une logique d'accueil optimal des usagers divers de ces milieux : promeneurs, pêcheurs, chasseurs mais aussi espèces animales et végétales. *Les notions d'accès aux personnes à mobilité réduite et de corridor biologique devront donc être intégrées à la démarche.*

- De disposer de préconisations d'aménagements, toujours dans cette logique d'accueil,

- De doter les maîtres d'ouvrage de travaux (SIRA, communes, associations d'agriculteurs, de chasseurs, de pêcheurs...) d'un " tableau de bord " pour un entretien et une gestion raisonnée des milieux sur une période d'environ 5 ans.

Etapes de travail

En premier temps :
L'analyse-diagnostic précis des atouts, richesses, problèmes et dysfonctionnements des cours *d'eau non* domaniaux, zones humides accessibles, circuits du territoire intercommunal (balisés ou *non en voie* de l'être), mettant en évidence les phénomènes et facteurs étant à l'origine des *caractéristiques* observées.

Dans un second temps et à partir de l'analyse-diagnostic :
un programme pluriannuel d'entretien et de gestion des berges et sentiers. Ce dernier proposera de façon précise, qualitative et chiffrée, la réalisation de travaux légers planifiés dans le temps et l'espace. Il explicitera et chiffrera également les conditions de leur mise en œuvre (moyens humains et matériels...). Il sera complété par les préconisations d'aménagements.

Le document-clé du travail sera essentiellement constitué de fiches techniques d'intervention et de tableaux de bord. Il devra ultérieurement pouvoir être utilisé au quotidien par le personnel qui sera chargé de la mise en œuvre du Plan et de son actualisation.

D) Remarques

Pour une raison de commodité (dispositifs de co-financement de l'étude), le volet " Milieux naturels " (cours d'eau, zones humides) est séparé volontairement du volet " sentiers de promenade ". En réalité, les deux thématiques se recoupent ; et c'est **une démarche globale** qui est demandée ici.
Le candidat devra élaborer une méthodologie en conséquence mais chiffrer séparément les deux volets.

Le chargé de mission " Environnement " du SIRA, aidé d'un stagiaire, accompagnera l'équipe d'étude choisie dans ses recherches et investigations.